



## droit de décision sur les grands parents (mon père étant décédé)

Par **elm**, le **26/01/2011** à **22:23**

Ma grand mère paternelle est très affaiblie suite à un AVC, mon père étant décédé, puis je avoir un droit de décision sur le choix d'une maison de retraite?  
Concernant la gestion de ses biens, puis je avoir un droit de regard et de décision car les frères et soeurs de mon père me tiennent à l'écart de leurs décisions  
Avec tous mes remerciements

Par **Domil**, le **26/01/2011** à **22:27**

Si vous pensez que les intérêts de votre grand-mère sont lésés, qu'elle n'est plus capable de prendre ses décisions, alors vous devez faire une demande de mise sous tutelle.  
Sinon, c'est votre grand-mère qui décide et peut vous écarter du processus de décision